Association intercommunale
Enfance et École - Asse et Boiron

Législature 2026/2031

PREAVIS DU COMITE DE DIRECTION

N° 04/2026-2031

BUDGET 2027

Déléguée responsable : Madame Isabelle Jaquet

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Comité de Direction de l'Association Intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron soumet au Conseil Intercommunal de l'AEE le budget 2027, selon la loi sur les Communes et conformément à nos statuts.

Préambule

Ce budget est établi sur la base des demandes des différentes directions et dans la continuité du développement des activités de l'association. Il a été réalisé avec minutie et a pour objectif d'être au plus proche de la réalité.
En raison du passage au nouveau plan comptable MCH2, nous ne pouvons vous présenter le comparatif détaillé que sur 3 ans soit dès 2025.

Budget 2027

Le budget 2027 est comparé avec le budget 2026.
Le budget détaillé 2027 fait partie du présent préavis.
Il est présenté sur la base de l'export du nouveau système comptable URBANUS. Les chiffres des budgets 26 + 27 sont corrects. Les chiffres des comptes 25 sont là à titre d'information. Les comptes officiels 2025 ont été présentés sous l'ancien format MCH1.

Total de l'excédent de charges pris en charge par les Communes :

Budget 2027	Budget 2026	Ecart	%
9'873'140.00	9'240'992.00	632'148.00	6.84%

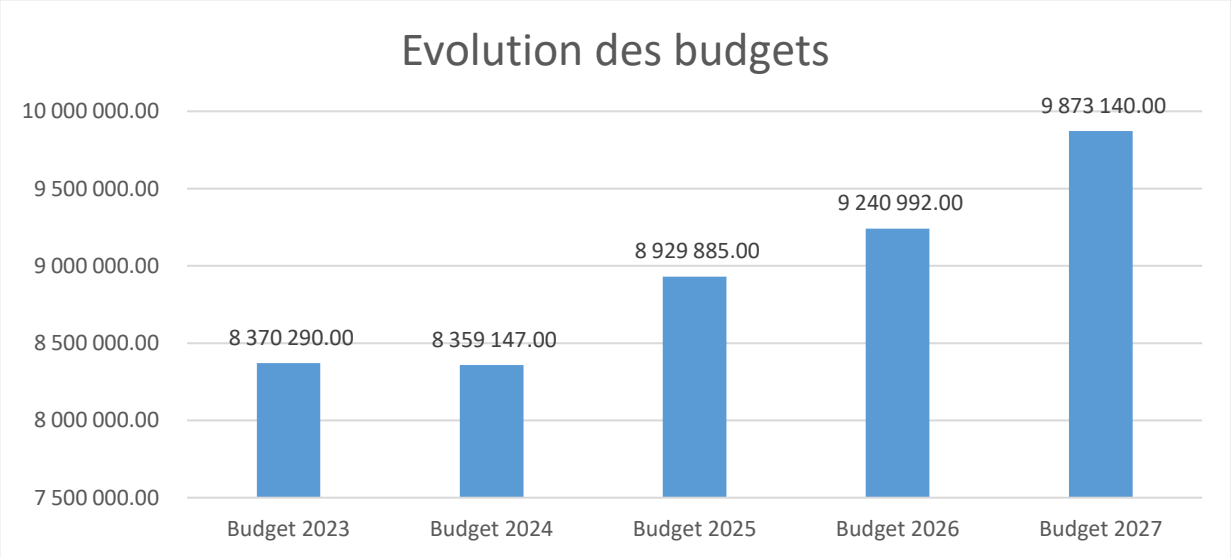

Le budget 2027 présente un total d'excédent de charges, à répartir selon l'article 26 de nos statuts, de CHF 9'873'140.00.

Total des charges et revenus :

	Budget 2027	Budget 2026	Ecart	%
Charges	18'180'180.00	16'652'672.00	1'517'508.00	9.11%
Revenus	8'307'040.00	7'411'680.00	885'360.00	11.95%

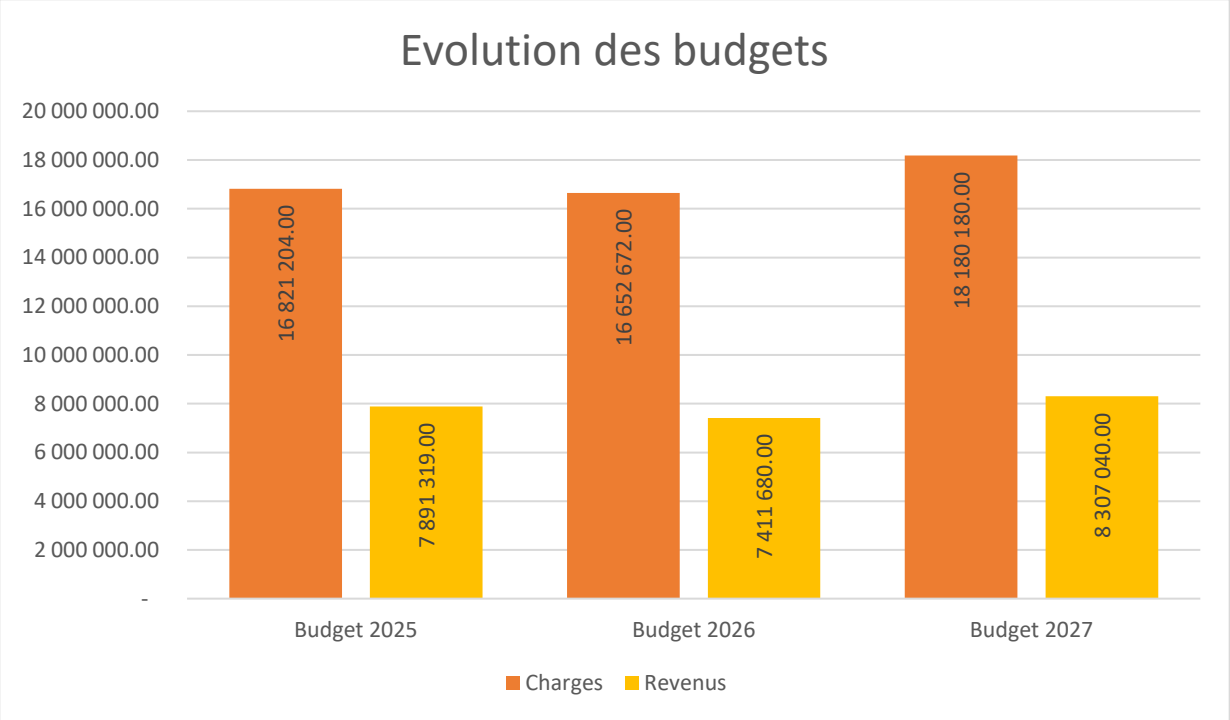

En lien avec le nouveau plan comptable MCH2 la répartition se fait sur 3 « fonctions » principales, et la fonction N° 21 est sous répartie en 5 :

21 Formation (scolaire)
2120 Degré primaire
2130 Degré secondaire
2170 Bâtiments scolaires
2180 Accueil de jour (UAPE, Accueil Vacances, cantines)
2199 Autres charges des Ecoles

4330 Santé - Service médical des écoles

5450 Prévoyance sociale - Prestations aux familles

2 Formation (scolaire)

Dans la fonction « formation », on retrouve les UAPE et autres activités parascolaires. Cela inclut les transports, les camps / voyages d'études, les activités de la dernière semaine (promotion, …).

Total de l'excédent de charges pris en charge par les Communes :

Budget 2027	Budget 2026	Ecart	%
8'955'390.00	8'737'484.80	217'905.20	2.49%

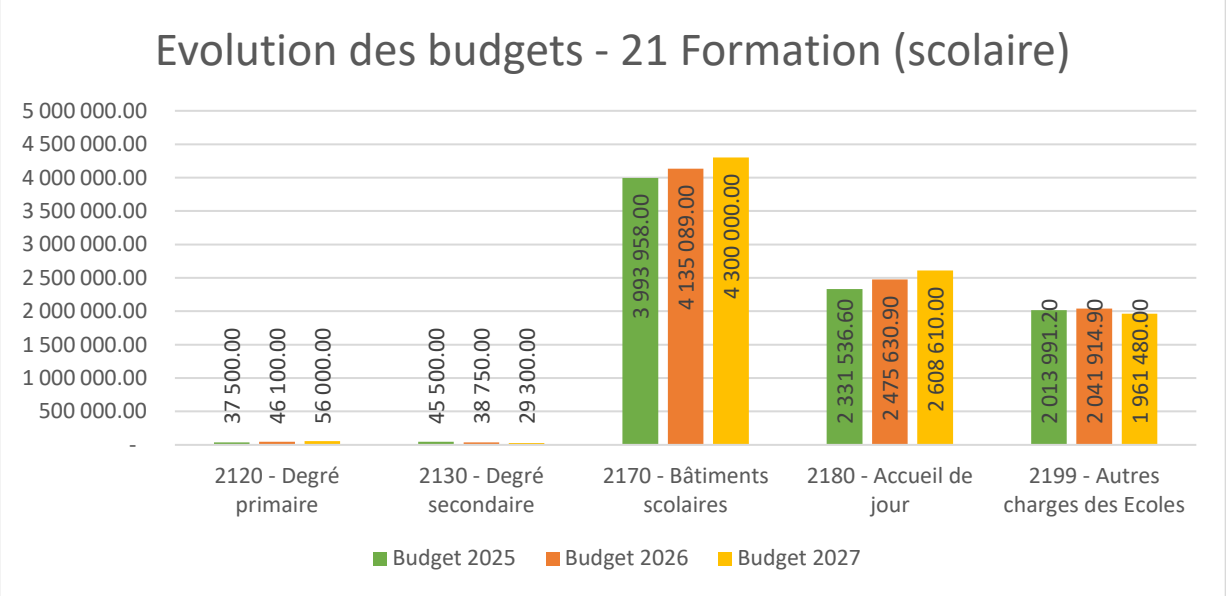

Le budget scolaire 2027 présente un total de charges, à répartir selon l'article 26 de nos statuts, de CHF 8'955'390.00.

Les principaux commentaires :

Seuls les postes montrant des différences significatives ou des nouveautés sont commentés.

- Ecole
  - Nouveau contrat de transport. Une partie en « fixe » pour les tournées scolaires, une nouvelle partie « à la demande » pour les activités ponctuelles (sorties, visites, activités, …) Diminution prévue des charges.
  - Nouvelle répartition des charges entre le primaire et le secondaire. Mise à jour des dérogations scolaires.
  - Diminution du taux de référence pour les charges des bâtiments des Communes.
  - Prise en charge des différents travaux en cours dans les collèges primaires, avant la mise en place d'une nouvelle convention.

- UAPE
  - Augmentation des places pour Le Bruel +12 et projets pour Eysins +12 et Gingins +12.
  - Augmentation des salaires + 2.5% (augmentation FSAE + coût de la vie).
  - Augmentation de la fréquentation et mise à jour de la grille tarifaire.
  - Mise en place de supervision d'équipe dans toutes les structures.
  - Coup de Pouce / OSPES estimation à 2 enfants par structure. 80% remboursé par l'Etat.

4 Santé - Service médical des écoles

Cette nouvelle fonction est directement liée à la restructuration du plan comptable MCH2. Les prestations de soins, indépendamment de la manière dont elles sont fournies, se retrouvent dans cette fonction. On y retrouve notamment le salaire du médecin scolaire avec une réévaluation des prestations.

Total de l'excédent de charges pris en charge par les Communes :

Budget 2027	Budget 2026	Ecart	%
17'520.00	23'700.00	-6'180.00	-26.08%

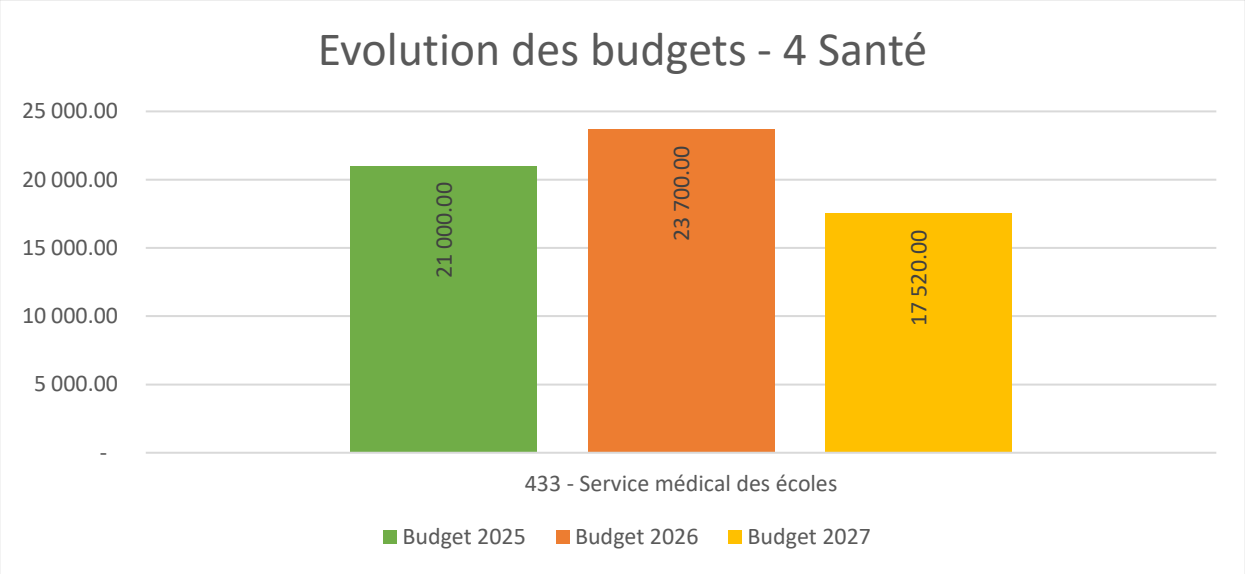

5 Prestations aux familles / Crèches

Dans la fonction « prestations aux familles » on retrouve les crèches, le réseau AMF et toutes les fonctions administratives (CI, CoDir et administration générale). Reprise, depuis août 2026, de la structure du jardin d'enfants les Petits Soleils et le doublement des places à la Galiote (+24 places) dès le mois de mai 2027. La partie administrative étant répartie en charges de réseau sur les différentes structures, les montants n'apparaissaient pas directement. C'est pour cela que l'on fait une présentation à part par la suite.

Total de l'excédent de charges pris en charge par les Communes :

Budget 2027	Budget 2026	Ecart	%
900'230.00	479'807.20	420'422.80	87.62%

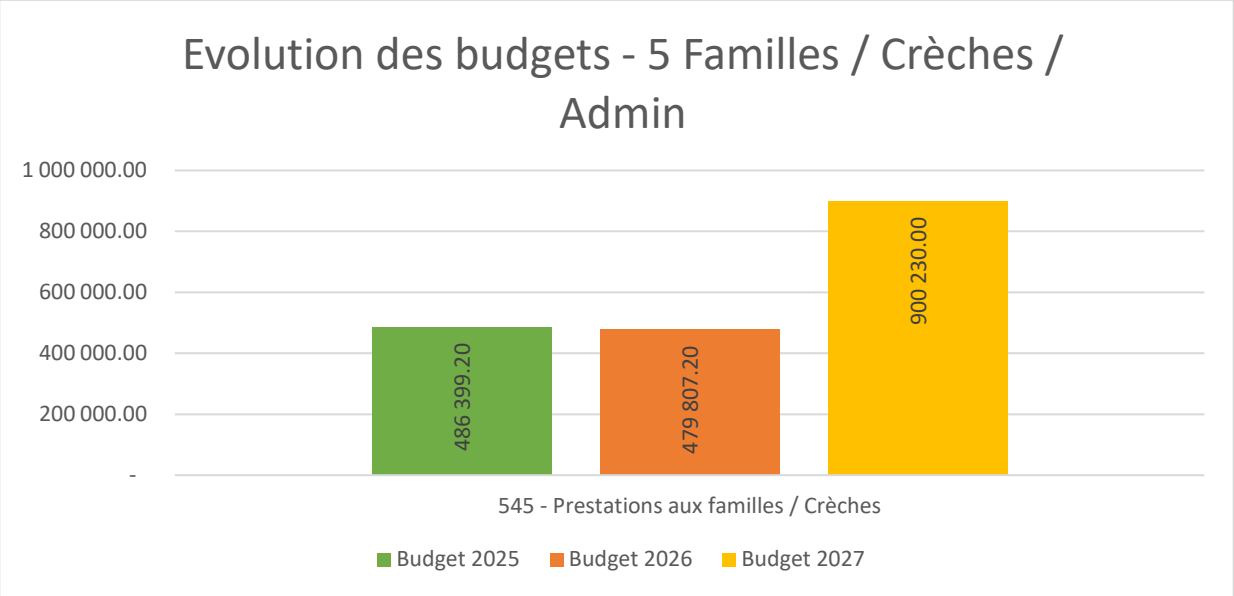

Les principaux commentaires :

Seuls les postes montrant des différences significatives ou des nouveautés sont commentés.

- Les Crèches
  - Augmentation des salaires + 2.5% (augmentation FSAE + coût de la vie).
  - Mise à jour de la grille tarifaire.
  - Mise en place de supervision d'équipe dans toutes les structures.
  - Coup de Pouce / OSPES estimation à 2 enfants par structure. 80% remboursé par l'Etat.
  - La Galiote -> doublement des places (+24) dès mai 2027 :
    - Augmentation des salaires + 7.53 EPT
    - Augmentation du loyer et des charges
    - Augmentation des revenus
    - Aménagement mobilier et matériel pédagogique

- Les Petits Soleils
  - Ouverture de la structure avec 10 places en août 2026 et augmentation à 15 places dès août 2027.

Répartition des charges administratives

Pour l'année 2027, la clé de répartition est mise à jour en lien avec les ouvertures de places (La Galiote + Le Bruel + Les Petits Soleils) et les projets pour la rentrée d'août 2027 (Eysins + Gingins).

Nouvelle clé de répartition pour un exemple de CHF 1'000'000.- de charges :

	Administration générale - global				1'000'000.00
		Nombre de place	Coefficient	Parts	
219909	Autres charges des écoles (admin)			5%	50'000.00
218013	UAPE - Chéserex - Charges réseau	72	1	72	131'286.00
218023	UAPE - Crassier - Charges réseau	36	1	36	65'643.00
218033	UAPE - Eysins - Charges réseau	96	1	96	175'048.00
218043	UAPE - Gingins - Charges réseau	72	1	72	131'286.00
218053	UAPE - La Rippe - Charges réseau	84	1	84	153'167.00
218123	Cantine - Le Bruel - Charges réseau	36	0.3	10.8	19'693.00
218093	Accueils vacances - Charges réseau	72	0.1	7.2	13'129.00
545013	Crèche - La Galiote - Charges réseau	48	1.5	72	131'286.00
545023	Crèche - Les Papillons - Charges réseau	44	1.5	66	120'345.00
545043	Jardin d'enfants - Petits Soleils - Charges réseau	10	0.5	5	9'117.00
		570		521	1'000'000.00
UAPE	Référence	1			
Crèche	plus de personnel par enfant / plus de semaine	1.5			
Acc. Vac	5 semaines sur 43	0.1			
Cantine	1/3 de journée	0.3			
JDE	moitié de journée UAPE 5h	0.5			
Ecole	Forfait 5%				

Total des charges réparties entre les différentes « structures » :

Budget 2027	Budget 2026	Ecart	%
1'380'660.00	1'266'380.00	114'280.00	9.02%

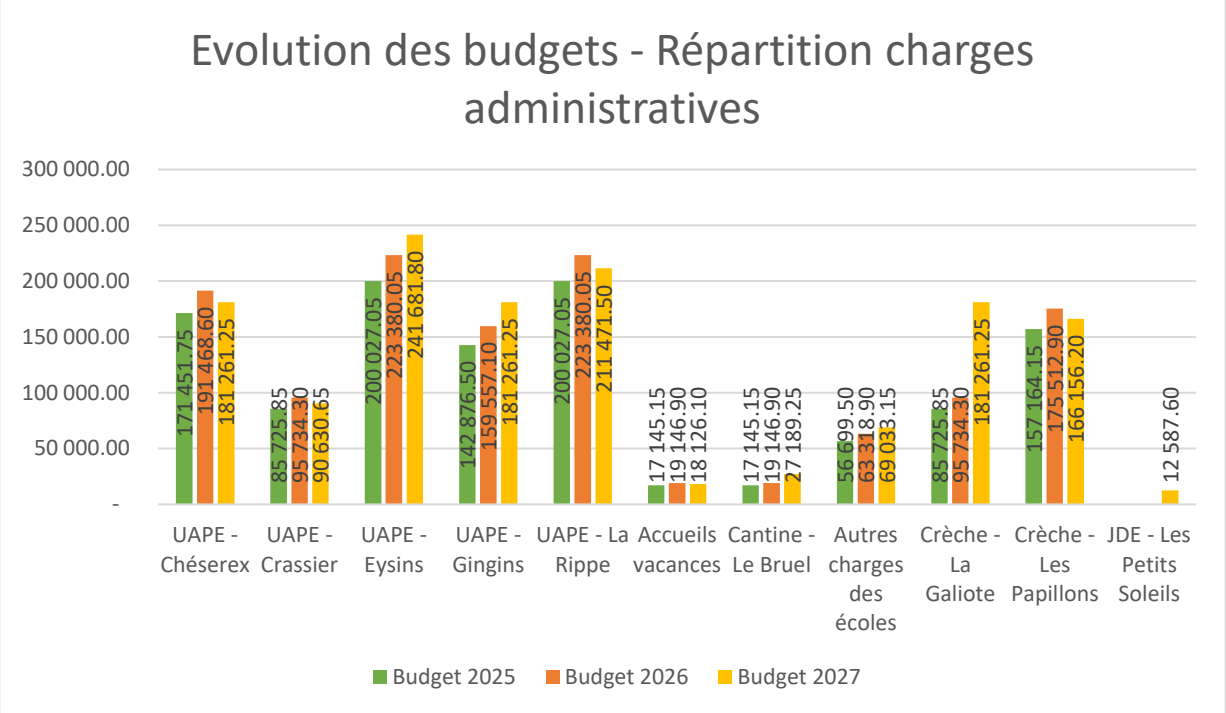

Les principaux commentaires :

Seuls les postes montrant des différences significatives ou des nouveautés sont commentés.

- Administration
  - Regroupement des charges d'informatique dans l'administration :
    - Plan de renouvellement / mise à jour sur 5 ans
    - Contrat mensuel avec KIBE avec la prise en charges des nouveaux déploiements
  - Nouveau poste d'assistante RH depuis juin 2026.
  - Mise à jour des calculs de l'énergie (électricité + chauffage).
  - Nouvelle soirée pour tout le personnel + personne de confiance (médiateur externe).
- CoDir
  - Réaménagement de la salle du CoDir.

Remarques générales :

En raison de la mise en place de la nouvelle grille tarifaire au 1er janvier 2027, de nouveaux contrats devront être renvoyés aux parents, avec les nouveaux tarifs, en octobre 2026. Au vu des revenus des parents de notre Réseau, ces changements de tarifs devraient nous apporter plus de rentrées mais il pourrait également y avoir un effet inverse qui permettrait aux parents avec moins de revenus de placer leurs enfants dans nos différentes structures. L'AEE reste prudente sur le résultat de l'entrée en vigueur de cette nouvelle grille tarifaire.
Le changement en cours d'année scolaire n'a pas été demandé par l'AEE mais nous a été imposé par la FAJE.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Comité de Direction de l'AEE prie le Conseil Intercommunal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Intercommunal de l'AEE

vu le préavis n°04/2026-2031 du Comité de Direction concernant le budget 2027 ;

ouï le rapport de la Commission de Gestion ;

considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

décide **d'adopter le budget 2027 tel que présenté.**

Ainsi délibéré en séance de Comité de Direction du 26 août 2026 pour être soumis au Conseil Intercommunal de l'AEE le 24 septembre 2026.

Au nom du Comité de Direction

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE ★ ASSE-BOIRON ★ ENFANCE ET ECOLE AEE

Isabelle Jaquet
Présidente

David Capelli
Directeur